SMBV2A Procès-Verbal Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Druelle-Balsac, sous la présidence de M. ARTUS Michel.

PRESENTS, AYANT POUVOIR DE VOTE: M. ARTUS Michel, M. BARTHEYE Pierre-Jean, M. BERNAD Pierre-Louis, M. BERNIE Christophe, M. BOUCHET Didier, M. BOUYSSOU Yves, M. CROS Emmanuel, M. CROS Sébastien, M. DELERIS Francis, M. DELPECH Michel, M. DUFIEU Alain, M. GAYRARD Patrick, M. GINESTET Germain, M. LACOMBE Christian, M LACOMBE Jean-Marie, Mme LACOMBE-TAUSSAT Régine, M. MARTY Patrick, Mme MOYA Catherine, M. PRINGAULT Pascal, M. RAUNA Alain, Mme VARSI Florence, M VIDAL Jean-François

<u>Élus du SMBV2A présents, sans pouvoir de vote</u> (élus suppléants en présence du titulaire ou référents) : M. ALBESPY Michel, M. BAPTISTE André, M. BROS Daniel, M. CHAMBERT Bernard, M. MAILLE Jacky, M. NAYRAC Bernard, M. RIGAL Bernard, M ROUQUETTE Michel, M. SAHUQUET Jean-Marc, Mme SANNIE Cathy, M. SOLIGNAC André, M. SOUYRI Jacques

<u>Élus du SMBV2A excusés</u>: Mme BERARDI Marion, M. ORCIBAL Jean-Sébastien, M. VIVENS André,

<u>Services et partenaires présents</u>: AEAG M. DORADO Thibaut, SMBV2A Mme SUDRES Marion, M. LAVERGNE Vincent, Mme FOURNEL Chloé, M. SENE-LACOMBE Paulin, Mme GOMBERT Pauline, Mme DOUZOU Lola, M. AROUS Oussema

Services et partenaires absents et excusés : néant

Président de séance : M. Michel ARTUS Secrétaire de séance : M. Patrick GAYRARD

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, M. ARTUS remercie les différents participants pour leur présence à la réunion de ce jour.

Sommaire

1.	Approbation du procès-verbal de la précédente séance	. 3
	Information sur les décisions du Président	
	Actualisation de la composition du conseil syndical	
DEL	IBERATION N°2023-1:	. 4
AC.	UALISATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL	. 4

4. Bilan de l'activité 2022 : Rapport d'activité, Adoption du compte de gestion, Adoption du compte administratif (délibérations)	
Rapport d'activités 2022	5
Zoom sur les actions du bassin versant de Notre Dame à Villefranche de Rouergue	
DÉLIBÉRATION N° 2023-2	9
MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DES ACTIONS RETENUES DANS LE CADRE DE L'GEMAPI DU BASSIN VERSANT DU NOTRE-DAME	
Suite rapport d'activités 2022	12
Présentation et vote du compte de gestion	13
DELIBERATION N°2023-3	13
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU SMBV2A	13
Présentation et vote du compte administratif	14
DELIBERATION N°2023-4	15
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SMBV2A	15
Présentation et vote de l'affectation du Résultat 2022	16
DELIBERATION N°2023-5	16
AFFECTATION DU RESULAT	16
5. Contrat de rivière : Point d'étape sur l'élaboration de l'avenant au contrat de Lancement de la démarche PAPI, Présentation des actions 2023 2024, Présentat programme de travaux PPG GEMAPI 2023	ion du
Point d'étape sur l'élaboration de l'avenant au contrat de rivière	17
DELIBERATION N°2023-6	18
APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE 2023-2024	18
Lancement de la démarche PAPI	20
DELIBERATION N°2023-7	20
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU PEP-PAPI AVEYRON AMONT	20
Présentation des actions 2023-2024	23
Dynamique Espace Rural	24
DELIBERATION N°2023-8	25
ACTIONS AGRICOLES ET ESPACE RURAL- ANNEES 2023-2024	25
Dynamique Zone Urbaine	28
- DELIBERATION N°2023-9	28
- ACTIONS IND&ART ET SENSI 2023-2024	28
Présentation du programme de travaux PPG GEMAPI 2023-2024	30
DELIBERATION N°2023-10	32
MAPPG-5, TRANCHE DE TRAVAUX PPG 2022 et 2023	32
Suivi des travaux de diversification des écoulements de la Serre	34

DELIBERATION N°2023-11	35
MISSIONS TARN AVEYRON : SIG et EAU-URBANISME	35
6. Proposition d'activité pour 2023 : Rappel des principales orientations du DOB, Abassin versant, Répartition GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI, Adoption du budge 36	
Rappel des principales orientations du DOB	36
DÉLIBÉRATION N° 2023-12	36
DESIGNATION DES ACTIONS DE BASSIN VERSANT 2023	36
Adoption du budget 2023	38
DELIBERATION N°2023-13	39
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SMBV2A	39
DELIBERATION N°2023-14	40
VOTE DES APPELS À COTISATIONS 2023 DU SMBV2A	40
7. Informations diverses	41
Animation Natura 2000	41
Autorisation d'accueillir des stagiaires de l'enseignement	42
DELIBERATION N°2023-15	42
SIGNATURE CONVENTIONS DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT	42
Accroissement temporaire d'activité	43
DELIBERATION N°2023-16	43
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	
Ouestions diverses	44

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Les membres du comité syndical sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques relatives à l'examen du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2022, mis en ligne sur le site www.aveyronamont.fr et transmis à l'ensemble des communes et EPCI, et délégués disposant d'une adresse courriel.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE : D'approuver le PV de la précédente séance (42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

2. Information sur les décisions du Président

M. le Président rend compte des décisions prises récemment par délégation du conseil conformément à la délibération n°2020-11 du 27/08/2020 :



- Organisation du service rivière en lien avec l'arrêt de Vincent Miquel

Marché:

 Analyse des offres et attributions en cours : lot "Fournitures" pour les travaux en régie

Autre:

- Appel à Manifestions d'Intérêt : lancement, collecte des candidatures et rédaction des conventions de partenariats
- Actualisation du réseau de suivi qualité : 4 stations reprises sous MO AEAG, 4 nouvelles stations SMBV2A, 1 suivi bioaccumulation
- Demandes de financements, et actualisation de plan de financements

LE COMITE SYNDICAL

Prend acte de ces décisions du Président prises par délégation du conseil

3. Actualisation de la composition du conseil syndical

DELIBERATION N°2023-1 : ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, L5211-8

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte « SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU l'arrêté préfectoral du 3 mars 2020 du syndicat mixte « SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU les délibérations des EPCI-FP adhérentes au SMBV2A portant désignation de leurs élus respectifs,

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité d'actualiser le tableau des élus au comité syndical, faisant suite à la délibération de la communauté de communes d'Ouest Aveyron, portant modification d'un de leurs élus,

Monsieur le Président propose d'actualiser la composition du conseil syndical, les modifications sont inscrites en italique, avec :

Les représentants de la communauté de commune Ouest Aveyron :

Titulaires:

ORCIBAL Jean-Sébastien
DELPECH Michel
BARTHEYE Pierre-Jean
MOYA Catherine
VIVENS André

Suppléants :

RAFFY Francis RIGAL Dominique CARRIE Jean Claude GUIRAUD Denis LAGARRIGUE Gilles

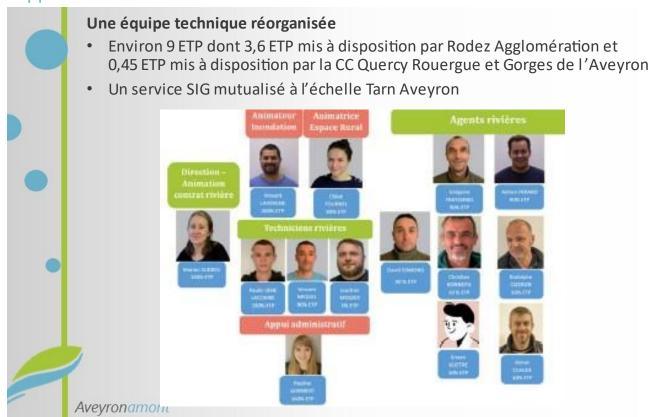
Le comité syndical décide d'actualiser la composition du comité syndical

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

4. Bilan de l'activité 2022 : Rapport d'activité, Adoption du compte de gestion, Adoption du compte administratif (délibérations)

Le Président présente le rapport des activités 2022, préalablement distribué en version papier à tous les élus présents

Rapport d'activités 2022



La 3ème année du contrat de rivière Aveyron amont



Bilan intermédiaire, au 31/12/2021

- 58 des 85 actions initiées
- 4,7 millions d'euros de dépenses engagées
- retard pris en raison du contexte sanitaire en 2020 est rattrapé progressivement

Enseignements des études menées, prise en compte de nouvelles perspectives et actualisation du programme d'actions

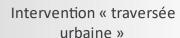
- 47 actions ont été créées ou modifiées
- + 3.8 Millions d'euros.
- = sur les volets qualité, milieux aquatiques et gouvernance, et ++ quantitatif
- · actualisation conforme aux cotisations fixées pour le SMBV2A

Aveyronamont

La prévention des inondations et l'appui aux bassins versants à risques



Poursuite des accompagnements sur les bassins à enjeux







Zoom sur les actions du bassin versant de Notre Dame à Villefranche de Rouergue

Bassin versant du Notre-Dame : de quoi parle-t-on?

- Une superficie de 22 km²
- 2 communes principalement concernées : Toulonjac et Villefranche de Rouergue
- Un cours d'eau principal : le Notre-Dame
- Plusieurs affluents ou annexes hydrauliques (notamment dans la Bastide)





2 problématiques et enjeux majeurs

 Bassin vulnérable aux inondations et au ruissellement urbain (avec plusieurs crues historiques)

> enjeu PI (prévention des inondations)







 Cours d'eau très anthropisés avec non-atteinte des objectifs de bon état écologique

> enjeu GEMA (gestion des milieux aquatiques) Aveyronamont

tiques)



Une commande politique

Identifier et mettre en œuvre, à l'échelle du bassin du Notre-Dame, des actions compatibles avec les enjeux transversaux de :

- Prévention des inondations (PI),
- Reconquête du bon état de la masse d'eau (GEMA),
- Amélioration de la biodiversité et du paysage,
- Résilience au changement climatique,
- Réappropriation sociale des espaces publics.

Un comité de pilotage Multi-partenaires dédié au projet Notre-Dame



Les principales conclusions de l'étude CCE-C de 2022

- 43 actions identifiées
- Une estimation globale des actions s'élevant à plus de 8 M d'€uros HT
- Une étude coûts / bénéfices concluante concernant les aménagements de prévention des inondations

Plusieurs partenaires principaux



















DÉLIBÉRATION N° 2023-2 MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DES ACTIONS RETENUES DANS LE CADRE DE L'ETUDE GEMAPI DU BASSIN VERSANT DU NOTRE-DAME

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) », **VU** les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU l'action PAPIi-3 du contrat de rivière Aveyron Amont 2022-2024,

VU la délibération du conseil syndical du SMBV2A n° 2021-2 en date du 22 mars 2021 approuvant le lancement d'une étude GEMAPI sur le bassin versant du Notre-Dame,

VU la délibération du conseil syndical du SMBV2A n° 2022-4 en date du 21 mars 2022 portant intention d'engager un PAPI sur le bassin versant Aveyron Amont

Considérant les conclusions de l'étude GEMAPI du bassin versant du Notre-Dame présentées au COPIL dédié à l'automne 2022, retenant 43 actions (dont 10 sur Toulonjac, 37 sur Villefranche de Rouergue et 4 actions communes), pour un montant prévisionnel global d'environ 8 M € HT.

Monsieur le Président informe l'assemblée que pas moins de 22 actions identifiées relèvent de la compétence GEMAPI, avec une mise en œuvre concrète programmée sur deux temps :

- <u>2023-2026</u>: actions visant essentiellement la renaturation du cours d'eau, l'amélioration de la ripisylve, la préservation des zones humides, et la communication-sensibilisation autour de ces actions. Pour rappel, une enveloppe prévisionnelle a déjà été identifiée dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) 2022-2026 à hauteur de 315 000 €.
- <u>Au-delà de 2026</u>: actions de gestion des écoulements (optimisation du bras de la Boudoumie) et d'optimisation des ZEC (suppression de remblais), relevant des actions du futur PAPI, pour un montant prévisionnel avoisinant 2 M €. Concernant ces dernières actions, il est bien précisé que la déclinaison de la phase d'études est envisagée sur la période 2024-2026, dans le cadre du PEP.

A noter que les 43 actions identifiées au global relèvent de plusieurs champs de compétences allant au-delà de la GEMAPI. Ainsi, les communes de Villefranche de Rouergue et de Toulonjac doivent assurer la maîtrise d'ouvrage de ces actions relatives à la désimperméabilisation des parkings, la gestion d'ouvrages routiers, aux mobilités douces, etc...

Dans ce contexte, une convention de partenariat « bassin versant du Notre-Dame » est en cours de rédaction entre les différents protagonistes (Commune de Toulonjac, Commune de Villefranche de Rouergue, Ouest Aveyron Communauté, SMBV2A), afin d'apporter un cadre à la déclinaison des futures actions identifiées.

Parallèlement, il convient de signer une convention de groupement de commande entre la Commune de Villefranche de Rouergue et le SMBV2A concernant la maîtrise d'œuvre et les travaux envisagés sur la période 2023-2026 (au droit et en amont de la Place Fontanges et du Moulin de la Conque).

Il est également nécessaire pour le SMBV2A de solliciter les financements relatifs à la phase de maîtrise d'œuvre concernant ces travaux identifiés sur la première période.

Enfin, dans le cadre de la mise en place d'un réseau de sites SFN (solutions fondées sur la nature) à l'initiative de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, il semble opportun de pouvoir présenter le projet « bassin du Notre-Dame ». Dans l'hypothèse où notre candidature serait retenue, cela permettrait de réaliser un suivi scientifique pluriannuel avant et après travaux, et de mesurer ainsi les bénéfices de ces derniers sur des compartiments ciblés (hydrologie, capacités d'infiltration du sol, biodiversité, thermie, etc...). Le taux d'aide prévisionnel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour accompagner ce suivi pluriannuel est de 80%.

Ouï cet exposé, et sur proposition de Monsieur le Président :

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- d'engager sur le principe les actions « bassin versant du Notre-Dame » issues de l'étude GEMAPI de 2022 et relevant bien de la compétence du SMBV2A. Il est bien précisé que les actions prévues au-delà de 2026 et dépassant le cadre du mandat actuel, devront faire l'objet d'une validation au moment opportun de la part de la future assemblée. Néanmoins, il y a lieu de prendre rang dans un souci d'optimisation des futurs financements;
- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat relative à la déclinaison des actions « bassin versant du Notre-Dame » ;
- d'autoriser le président à signer la convention de groupement de commande entre la Commune de Villefranche de Rouergue et le SMBV2A, concernant la maîtrise d'œuvre et les travaux envisagés sur la période 2023-2026;
- d'engager officiellement la phase de maîtrise d'œuvre concernant les actions ND24 (création d'un méandre dans le lit mineur du Notre-Dame et ND26 (restauration du ruisseau de Notre-Dame au droit de l'étang de Colonges et du Moulin de la Conque), et de prévoir le montant correspondant aux budget 2023 et 2024 du syndicat (estimation à hauteur de 15000 € HT);
- d'autoriser le président à engager la procédure de consultation (en lien avec le groupement de commande) et à signer le marché de prestation de services en découlant;
- d'approuver le plan de financement de ce projet tel que présenté ci-après, et de solliciter les aides correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Régional d'Occitanie, et du Conseil Départemental de l'Aveyron :

Partenaire financier	% financement
Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Occitanie, Département de l'Aveyron	80 % maximum
Autofinancement SMBV2A	20 % minimum

• de proposer la candidature du projet « bassin du Notre-Dame » au titre du réseau de sites SFN Adour-Garonne, et de solliciter les financements correspondants auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

Partenaire financier	% financement
Agence de l'Eau Adour Garonne	80 %
Autofinancement SMBV2A	20 %

 d'autoriser le président à réaliser l'ensemble des démarches administratives relatives à ce dossier.

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

M DELPECH remercie le SMBV2A pour son expertise et son appui dans la mise en ouvre de ces actions sur le bassin du Notre Dame

Suite rapport d'activités 2022









Présentation et vote du compte de gestion

DELIBERATION N°2023-3 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU SMBV2A

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, et L5211-8,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

Aveyronamont

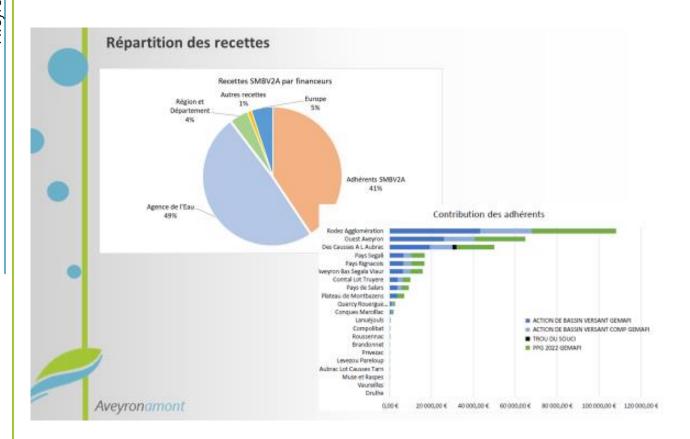
Le Comité Syndical constate que les résultats du compte de gestion 2022, établi par le receveur du SMBV2A sont identiques à ceux du compte administratif 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

LE COMITE SYNDICAL : - APPROUVE, le compte de gestion 2022 du SMBV2A.

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Présentation et vote du compte administratif





DELIBERATION N°2023-4 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SMBV2A

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, et L5211-8,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

Le Comité Syndical examine le compte administratif 2022 du SMBV2A qui s'établit ainsi :

CA 2022 SMBV2A	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT/BESOIN EN FINANCEMENT REPORT	185 165,97 €	- 35 954,11 €
DE 2021		
DEPENSES DE L'EXERCICE	503 119,94 €	302 101,14 €
RECETTES DE L'EXERCICE	524 757,06 €	312 550,12 €
SOLDE EXECUTION	206 803,09 €	- 25 505,13 €
RESTES À REALISER DEPENSES	/	191 928,17 €
RESTES À REALISER RECETTES	/	287 036,11 €

LE PRESIDENT N'ETANT PAS PRESENT LORS DU VOTE ET L'ASSEMBLEE ETANT PRESIDEE PAR M GAYRARD Patrick VICE-PRESIDENT, LE COMITE SYNDICAL :
- APPROUVE, le compte de gestion 2022 du SMBV2A.

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Présentation et vote de l'affectation du Résultat 2022

Résultats		Résultats E	Budget 202	22
		Dépenses	Recettes	Résultats
		2	022	
	Fonctionnement	503 119,94	524 757,06	21 637,12
	Investissement	302 101,14	312 550,12	10 448,98
		Repor	rts 2021	
	Fonctionnement		185 165,97	
	Investissement	35 954,11		
		Résultat a	vec reports	5
	Fonctionnement	503 119,94	709 923,03	206 803,09
	Investissement	338 055,25	312 550,12	-25 505,13
		RAR	2022	
	Investissement	191 928,17	287 036,11	95 107,94
		Résultat	total 2022	
	Fonctionnement	503 119,94	709 923,03	206 803,09
	Investissement	529 983,42	599 586,23	69 602,81
				2023 : 206 803,09 023 : 25 505,13 €
Aveyronamont				

DELIBERATION N°2023-5 AFFECTATION DU RESULAT

LE COMITE SYNDICAL:

Après avoir examiné le compte administratif 2022, indiquant le résultat de fonctionnement de l'exercice,

AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'investissement à reporter au compte 001 : - 25 505,13 € Solde des restes à réaliser dépenses d'investissement : 191 928,17 € Solde des restes à réaliser en recettes d'investissement : 287 036,11 €

Excédent : 95 107,94 €

Résultat de l'exercice en fonctionnement : 21 637,12 € Résultat antérieur reporté en fonctionnement : 185 165,97 €

Résultat de fonctionnement à reporter au compte 002 : 206 803,09 €

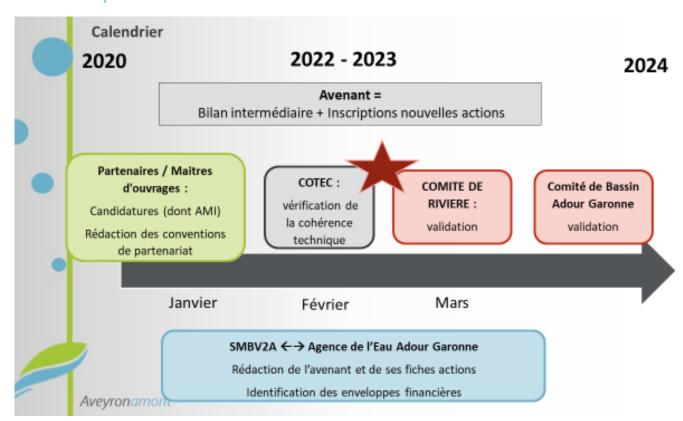
Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de ne pas affecter d'excédent de fonctionnement au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Report au compte 002 : 206 803,09 €

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

5. Contrat de rivière : Point d'étape sur l'élaboration de l'avenant au contrat de rivière, Lancement de la démarche PAPI, Présentation des actions 2023 2024, Présentation du programme de travaux PPG GEMAPI 2023

Point d'étape sur l'élaboration de l'avenant au contrat de rivière

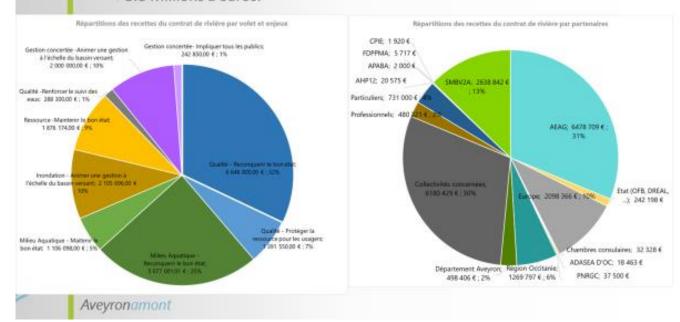


Principales révisions

Thématique	Nombre d'actions	Montant après avenant
Lutter contre les pollutions dispersées d'origines industrielles et artisanales	16 actions	977 250€
Fiabiliser les assainissements non collectifs les plus impactant sur les zones à enjeux	3 actions	523 500€
Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques - PPG GEMAPI	1 action représentant 100 interventions	1 728 843 €
Mettre en œuvre une animation et un programme d'action sur le bassin versant de l'Olip, de la Briane et des Serènes	33 actions	370 495€
Bassin déficitaire et propositions d'actions pour un retour à l'équilibre en 2027	9 actions	1876174€
Opportunité d'engager un programme d'étude préalable inondation (PEP – PAPI)	4 actions	2 240 000 €
vevronamont		

Incidences financières de l'avenant

- 47 actions ont été créés ou modifiées
- + 3.8 Millions d'euros.



DELIBERATION N°2023-6 APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE 2023-2024

VU la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE

VU le code de l'environnement

VU le code général des collectivités

VU la circulaire ministérielle n°3 du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivières et de baies

VU les statuts du Syndicat SMBV2A et ses compétences « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » et « Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques »

VU la délibération en date du 21 septembre 2020 approuvant le contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024

VU l'agrément du dossier définitif du contrat de rivière Aveyron amont par la commission planification Adour Garonne

Considérant qu'il faut contribuer pour les générations actuelles et futures à la reconquête du « bon état » de la rivière Aveyron et de ses affluents (soit 41 masses d'eau), le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A), souhaite mettre en œuvre un avenant au contrat de rivière sur la période 2023-2024.

Monsieur le Président rappelle que le contrat de rivière Aveyron Amont est un programme quinquennal d'actions multithématiques, issu de la volonté des acteurs locaux. Il a été élaboré en cohérence avec les outils de planification actuellement en vigueur, et notamment le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne.

L'objectif de cet avenant est d'assurer une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques pour concilier tous les usages et contribuer au bon état des masses d'eau

Le programme d'actions se décline en 5 volets :

A) Lutte contre les pollutions;

- B1) Gestion des milieux aquatiques ;
- B2) Prévention des inondations;
- B3) Gestion durable de la ressource;
- C) Assurer une gestion concertée.

Lors de l'élaboration du projet de contrat de rivière Aveyron Amont, il était convenu de réaliser un bilan à mi-parcours, technique et financier, afin de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions. Il était également convenu que cette étape puisse permettre d'analyser les éventuels freins rencontrés et de mobiliser les leviers nécessaires pour assurer la suite du contrat de rivière dans les meilleures conditions.

L'avenant actualise la programmation initiale au total 47 actions ont été créés ou modifiées. Cet avenant engendre une hausse du budget initial du contrat de rivière de 3.8 Millions d'euros

Les 105 actions déclinées, soit sur l'ensemble du bassin versant soit localement, concernent l'assainissement, les activités agricoles, industrielles et artisanales, la gestion des inondations comme des étiages, les milieux aquatiques, la gestion des seuils, l'amélioration de la connaissance, les activités liées à l'eau que sont la baignade, la pêche, les sports d'eau vive, etc.

Le montant total des actions s'élève à 20,7 millions d'euros.

Si chaque maître d'ouvrage (commune, EPCI, parc naturel régional des Grands Causses, Fédération de Pêche, Chambre consulaire, etc.) demeure responsable des actions qui le concernent, les actions du contrat de rivière bénéficieront du soutien de nombreux partenaires : Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil régional Occitanie, Conseil départemental, Union Européenne.

Le plan de financement correspondant à ce projet est le suivant :

	SUD-OUEST AUADOUR-GARIONNE	La Région Coccitanie Pyrénées - Méditerranée	AVEYRON LE DÉPARTEMENT	l'Europe Singage en France Fonds &uropéen Agricole pour le Développement Rural	Collectivités	SMBV2A	Autres maitres d'ouvrages
6 47	8 709 €	1 269 797 €	498 406 €	2 098 366 €	6 180 429 €	2 638 842 €	1 571 90 €
3	1%	6%	2 %	10%	30 %	13 %	8 %

Le comité de rivière sera chargé du suivi et de l'évaluation. Un bilan final sera réalisé afin d'évaluer techniquement et financièrement la démarche par rapport aux objectifs et aux enjeux identifiés.

Monsieur le Président propose d'approuver l'avenant au contrat de rivière Aveyron amont.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE:

D'approuver le projet d'avenant au contrat de rivière Aveyron amont animé par le SMBV2A et d'autoriser la réalisation de son programme,

D'autoriser Monsieur le président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier, et notamment le document contractuel et ses avenants.

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Lancement de la démarche PAPI



PEP - PAPI : Qu'es aquo ?

- Un outil opérationnel à l'échelle d'un bassin
- Objectifs: réduire le risque inondation et les dommages sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement
- Une animation dédiée (avec subvention 80% aides ETAT et AEAG)
- Un projet décliné sur 10 ans, en 2 phases
 - PEP: Programme d'Etudes Préalables au PAPI (4 ans)
 - PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (6 ans)

Aveyronamont



Commissions associées

Comité de pilotage (COPIL) PAPI

Comité technique (COTEC) PAPI

3 comissions territoriales de travail (COTER) PAPI:

- Commission haute vallée (territoire EPCI Causses Aubrac)
- Commission vallée médiane (territoire EPCI Rodez Agglomération + Pays-de-Salars + Comtal-Lot-Truyère)
- Commission basse vallée (territoire EPCI Pays Rignacois + Plateau de Montbazens + Aveyron Bas Ségala Viaur + Ouest Aveyron Communauté + Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron)

DELIBERATION N°2023-7 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU PEP-PAPI AVEYRON AMONT

Vu l'instruction du gouvernement du 10 mai 2021 portant mise en œuvre du cahier des charges de l'appel à projets relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations (« PAPI 3 2021 »)

Vu les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

Vu la délibération n°2022-4-PAPI du conseil syndical du SMBV2A en date du 21 mars 2022 relative à l'engagement d'une démarche PAPI sur le bassin Aveyron Amont,

Vu le courrier de M. le préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne en date du 21 décembre 2023 actant le lancement de l'animation de la démarche PEP-PAPI Aveyron Amont à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu le courrier de M. le préfet de l'Aveyron en date du 1^{er} mars 2023 désignant le référent Etat du PEP-PAPI Aveyron Amont, en la personne de M. le directeur départemental des territoires de l'Aveyron,

Considérant que pour le bon déroulement du projet, il est nécessaire de :

- Désigner un élu référent du PAPI et un chef de projet technique au sein du SMBV2A,
- Mettre en place des instances de gouvernance et de travail (comité de pilotage, comité technique, commissions de travail)

Monsieur le Président propose de mettre en place une gouvernance du PEP-PAPI Aveyron Amont telle que définie ci-après :

► ELU REFERENT DU PAPI AVEYRON AMONT : Président du SMBV2A

► ELUS DU SMBV2A PARTICIPANT AU COPIL DU PAPI AVEYRON AMONT:

Le 1^{er} Vice-Président du SMBV2A, le 2^{ème} Vice-Président du SMBV2A, 3 représentants de territoires à fort risque inondations dont :

- 1 représentant de la communauté de communes Causse Aubrac
- 1 représentant de la communauté de communes Rodez Agglomération
- 1 représentant de la communauté de communes Ouest Aveyron Communauté
- ► CHEF DE PROJET TECHNIQUE DU PAPI AVEYRON AMONT: Vincent LAVERGNE, ingénieur territorial, chargé de mission inondation au sein du SMBV2A

► COMPOSITION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE TRAVAIL :

- Préfecture de l'Aveyron ou son représentant (direction départementale des territoires de l'Aveyron)
- Préfecture de Lozère ou son représentant (direction départementale des territoires de la Lozère)
- Préfecture de Tarn-et-Garonne ou son représentant (direction départementale des territoires de Tarn et Garonne)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Conseil régional d'Occitanie
- Conseil départemental de l'Aveyron
- Rodez Agglomération
- Ouest Aveyron Communauté
- Communauté de communes des Causses à l'Aubrac
- Communauté de communes du Pays de Salars
- Communauté de communes Comtal Lot Truyère
- Communauté de communes du pays Rignacois
- Communauté de communes du plateau de Montbazens
- Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur

- Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron
- Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
- Chambre de Commerce et de l'industrie de l'Aveyron
- Association départementale des Maires de l'Aveyron
- Association des Maires ruraux de l'Aveyron
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (président + 5 élus référents)

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE (COTEC) DU PAPI AVEYRON AMONT

- Direction départementale des territoires de l'Aveyron (DDT pilote)
- Direction départementale des territoires de la Lozère
- Direction départementale des territoires de Tarn et Garonne
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie
- Direction des routes du Sud-Ouest
- Office français de la biodiversité
- Conseil régional d'Occitanie
- Conseil départemental de l'Aveyron
- Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
- Parc naturel régional des Grands causses
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron
- Syndicat Mixte du SCOT Levezou
- Syndicat Mixte PETR du Haut Rouergue
- Syndicat Mixte du SCOT du Pays Midi-Quercy
- Services techniques des communes et EPCI impliqués dans les actions
- Chambre d'agriculture de l'Aveyron
- Chambre de Commerce et de l'industrie de l'Aveyron
- Chambre des métiers de l'Aveyron
- Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques de l'Aveyron
- Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de l'Aveyron
- Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de l'Aveyron
- Aveyron Ingénierie
- CAUE de l'Aveyron
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

COMMISSION HAUTE VALLÉE

- Elus et services techniques de l'EPCI Causse Aubrac
- Elus et services techniques des communes principalement concernées par le risque inondation (Sévérac d'Aveyron, Gaillac, Laissac, Bertholène et Palmas d'Aveyron)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Parc naturel régional des Grands Causses
- Syndicat Mixte PETR du Haut Rouergue
- Association des riverains Bertholène les Pieds dans l'eau

• Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

COMMISSION VALLÉE MEDIANE

- Elus et services techniques des EPCI Rodez Agglomération, Comtal Lot Truyère et Pays de Salars,
- Elus et services techniques des communes principalement concernées par le risque inondation (Gages-Montrozier, La Loubière, Agen, Onet-le-Château, Sainte-Radegonde, Olemps, Sébazac-Concoures, Rodez, Le Monastère, Druelle)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron
- Syndicat Mixte du SCOT Levezou
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

COMMISSION BASSE VALLÉE

- Elus et services techniques des EPCI Pays Rignacois, Plateau de Montbazens, Aveyron Bas Ségala Viaur, Ouest-Aveyron Communauté et Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron
- Elus et services techniques des communes principalement concernées par le risque inondation (Belcastel, Prévinquières, Compolibat, Saint-Rémy, Villefranche de Rouergue, Toulonjac, La Rouquette, Monteils, Najac, Laguépie)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron
- Syndicat Mixte du SCOT du Pays Midi-Quercy
- Association des riverains de Villefranche de Rouergue
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

LE COMITE SYNDICAL décide de valider les propositions émises par M. le président

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

M. DELPECH Michel, le Président de la communauté de communes Ouest Aveyron, remercie le SMBV2A et M. LAVERGNE Vincent du travail réalisé pour l'organisation du PAPI.

En ce qui concerne la gouvernance du PEP-PAPI, M. DELPECH propose que ce soit des représentants de communautés de communes, porteuses de la GEMAPI, qui participent aux COPIL.

Présentation des actions 2023-2024

Dynamique Espace Rural

Principales actions des dynamiques espace rural 2023-2024

AMELIORER LA CONNAISSANCE







AMELIORER LES PRATIQUES / Zones humides, cours d'eau, plans d'eau







Aveyronamont

Principales actions des dynamiques espace rural 2023-2024

LUTTER CONTRE L'EROSION, LE COLMATAGE, LE TRANSFERT DES POLLUANTS













Aveyronamont

Principales actions des dynamiques espace rural 2023-2024

SENSIBILISER, FORMER, COMMUNIQUER





DELIBERATION N°2023-8
ACTIONS AGRICOLES ET ESPACE RURAL- ANNEES 2023-2024

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) », **VU** les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU les actions AGRI et FORET du contrat de rivière Aveyron Amont et le projet d'avenant en cours de validation par les partenaires

Monsieur le Président rappelle que le bassin versant Aveyron amont est un bassin très rural (plus de 3000 exploitations, essentiellement tournées vers la polyculture élevage). Le diagnostic a montré que 21 masses d'eau subissaient une pression agricole importante (dite "confortée" dans le diagnostic). Cette pression est de nature multiple : chargement, travail du sol, plans d'eau... Des dynamiques espace rural sont mises en œuvre sur les bassins versants de l'Olip, la Briane et les Serènes. Au regard du diagnostic territorial, des orientations des comités de pilotage locaux, et de l'Avenant au Contrat de Rivière Aveyron Amont, des actions pour améliorer la prise en compte des enjeux «milieux aquatiques » dans les pratiques agricoles et forestières sont prévues en 2023 et 2024. Parmi ces actions, 10 sont portées directement en Maîtrise d'Ouvrage du SMBV2A, en partenariat avec les acteurs du territoire concernés. Leur intérêt pour ces actions a été notifié via leur réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le SMBV2A en fin d'année 2022.

Ces actions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	AMI		
Action et synthèse description 2023-2024	MO/ partenaire	coût prévisionnel 2023-2024	Plan de financement 2023
AGRI-3: Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau sur les bassins de l'Olip et de la Briane: Campagne initiale d'étude du colmatage sur les bassins Olip et Briane. Cette mission scientifique, réalisée par la FDAPPMA prévoit un travail préparatoire aux opérations d'échantillonnage, l'achat de matériel de terrain, l'échantillonnage de terrain au travers de 3 protocoles (conductivité hydraulique, placettes granulométriques, quantification de la sédimentation), l'édition d'un compte-rendu par type d'opération.	SMBV2A / FDPPMA	12 226,75 €	AEAG 50% SMBV2A 50%
AGRI-4: Etudier l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie du bassin versant de la Briane 1/ Inventaire des PE 2/ caractérisation des usages 3/ Analyse des impacts cumulés (modélisation pluie-débit, indicateurs ICRAA,) 4/proposition d'actions et priorisation	SMBV2A	10 000,00 €	AEAG 4167€ SMBV2A 5834€
AGRI-11: Améliorer la connaissance sur le pâturage en zones humides en vue de créer des références sanitaires et productives (lien avec action APPZEC-4) Création de nouvelles références sanitaires et productives en contexte bovins lait type Prim'Holstein sur le BV Serènes. Cette action est liée à l'action AAPPZEC-4 du contrat de rivière, cette dernière ayant permis de commencer à avoir des références en contexte bovin viande race rustique Aubrac. A ce jour, les exploitants agricoles travaillant sur d'autres productions, et notamment des races plus fragiles en bovin lait ont fait remonter le besoin de constituer des références sur leur type de cheptel, afin d'envisager en sécurité le pâturage en zone humide, garant de la bonne gestion de ces milieux. Dans le cadre de cette action, il est prévu de créer un lien avec les	SMBV2A	3 000,00 €	AEAG 50% SMBV2A 50%

vétérinaires locaux, ainsi que l' UPRA (Unité Nationale de Sélection et de Promotion de Race). Le coût proposé concerne le suivi d'une exploitation la première année, et 2 la deuxième année.			
AGRI-6: continuer à réaliser des diagnostics haies/bocages avec ouverture aux bassins de l'Olip et de la Briane: Diagnostics conduits par AHP12. 2023: Prévu 20 diagnostics +3 réunions d'information/bilan annuel	SMBV2A/ AHP12	14 400,00 €	AEAG 50% SMBV2A 25% AHP 25%
AGRI-7: poursuivre ou engager des MAEC pour limiter l'érosion et les transferts de polluants sur les bassins Serènes, Olip et Briane: Mesures visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants, mesures de conservation et gestion des ZH	SMBV2A /Adasea (Anim)	39200 € animation	Animation: 50%AEAG 25% SMBV2A 25%Adasea
AGRI-9: implanter des haies avec nouvelles modalités d'accompagnement (prog départemental ou plan de relance): Réunions d'info: 3/an, en ciblant des Communes différentes chaque année, nouvelles plantations dans le cadre du programme départemental et regénération de haies anciennes	SMBV2A/ AHP	2700 € (animation)	50%AEAG 25%SMBV2A 25%AHP
AGRI-15: accompagner les exploitants volontaires sur des bilans "Cap'Agronomie"	SMBV2A	7700€	50%AEAG 50%SMBV2A
AGRI-16: réaliser une expérimentation sur les couverts végétaux: Action menée avec l'APABA pour mettre en œuvre des expérimentations autour de la valorisation des couverts végétaux, permettant à la fois de répondre aux enjeux transversaux autour de la limitation de l'érosion, du maintien de l'eau dans les sols, d'optimisation de la fertilisation, de résilience au changement climatique, Partage des résultats	SMBV2A/ APABA	8 000 €	50%AEAG 25%APABA 25%SMBV2A
FORET-2: Réalisation de diagnostics environnementaux chez des propriétaires forestiers pré-identifiés par le CRPF sur le massif Levezou: Diagnostic environnemental des pratiques de gestion forestière. Calage méthodologique et 18 diagnostics	SMBV2A/ CRPF	14000 €	AEAG 50% Fonds vert 30% CRPF 10% SMBV2A 10%
FORET-3: Sensibiliser la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques: Rédaction en interne SMBV2A - relecture CRPF- 500exemplaires / Réunions de sensibilisation auprès de propriétaires et des professionnels	SMBV2A/ CRPF	4375€ ingénierie 4500€ édition guide	AEAG 50% Fonds vert 30% CRPF 10% (sur ingénierie uniquement) SMBV2A 10% sur ingénierie / 20% sur édition guide

LE COMITE SYNDICAL:

PROGRAMME ces actions pour les années 2023-2024, prévoit l'inscription de la dépense et des recettes correspondantes au budget 2023 du SMBV2A, AUTORISE Monsieur le Président à actualiser le plan de financement et à solliciter des aides auprès des partenaires financiers, AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat associées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce projet.

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Dynamique Zone Urbaine



DELIBERATION N°2023-9 ACTIONS IND&ART ET SENSI 2023-2024

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) », **VU** les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU les actions IND&ART et SENSI du contrat de rivière Aveyron Amont et le projet d'avenant en cours de validation par les partenaires

Monsieur le Président rappelle que le bassin versant Aveyron Amont se situe sur des espaces urbains à forte densité démographique pour le département de l'Aveyron avec notamment les villes de Rodez et de Villefranche-de-Rouergue. Ces espaces urbains amènent le développement d'aménagements industriels et artisanaux, qui peuvent, avec la forte densité démographique, apporter des enjeux importants en matière de pollution des cours d'eaux et de capacité de traitement des eaux usées. Au regard du diagnostic territorial, des orientations des comités de pilotage locaux, et de l'Avenant au Contrat de Rivière Aveyron Amont, des actions sont prévues en 2023 et 2024 pour réduire toutes pollutions involontaires aux cours d'eau d'origines industrielles et artisanales, ainsi que pour sensibiliser et inciter à l'action, grâce à un programme de communication spécifique, dédié et territorialisé, et enfin pour intégrer la préservation des milieux aquatiques dans les politiques publiques.

6 actions sont portées directement en Maîtrise d'Ouvrage du SMBV2A, en partenariat avec les acteurs du territoire concernés. Leur intérêt pour ces actions a été notifié via leur réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le SMBV2A en fin d'année 2022.

Ces actions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	AMI		
Action et synthèse description 2023-2024	MO/	coût	Plan de
	partenaire	prévisionnel	financement
		2023-2024	2023-2024
IND&ART-2 : réalisation de diagnostics environnementaux dans les	SMBV2A /	45 800 €	AEAG 19 900
établissements ciblés par le diagnostic global	CCI / CMA		€ SMBV2A
Ces diagnostics environnementaux devront être réalisés sur les			14 450 €
entreprises qui ont été repérées comme impactantes dans la			CCI 4 388 €
première étape (action IND&ART-1)et . Ces diagnostics réalisés par			CMA 4 063 €
la CCI et la CMA devront être engagés de manière exhaustive, afin			
de rechercher un maximum d'efficacité.			
Ces diagnostics ont vocation à identifier de manière très précise les			
dysfonctionnements et les améliorations à envisager en matière de gestion des déchets, préventions des pollutions, gestion des rejets			
d'eaux, gestion des pollutions accidentelles Lors de ces			
diagnostics environnementaux un contrôle des branchements sera			
réalisé ainsi, que si nécessaire, une actualisation des conventions de			
déversements ou du règlement d'assainissement.			
En parallèle, collectivité devra également s'engager dans la mise en			
œuvre des améliorations identifiées dans le diagnostic global.			
GOUV-7 : Intégrer la préservation des milieux aquatiques et de la	SMBV2A /	5 000 €	AEAG 3 707 €
biodiversité dans les marchés publics	CPIE		SMBV2A 1
Rodez agglomération a réalisé une charte d'achats publics durables			013 €
et responsables dans le cadre du PCET. Cette volonté de			CPIE 280 €
préservation de la biodiversité doit donc être traduite dans les			
marchés publics pour avoir une cohérence d'action. L'idée serait de			
travailler sur la problématique de la pollution des milieux			
aquatiques par les rejets dans le réseau des eaux pluviales et			
notamment les rejets plastics. La finalité est de favoriser les			
entreprises vertueuses. Le cout de cette action est essentiellement			
dû à la réalisation de formations sur les risques de pollutions (dont un rappel sur le fonctionnement des réseaux) et sur les techniques			
alternatives existantes auprès des acteurs de la commande			
publique.			
SENSIBILI-3 : Expérimentation avec les lycées professionnels	SMBV2A /	16 400 €	AEAG 13 120
Organiser avec les centres de formations locaux (filière technique	CPIE	10 .00 0	€
et/ou professionnelle) un module sur le devenir de l'eau. L'objectif	0		SMBV2A
est de sensibiliser les futurs professionnels au devenir des déchets,			1 640 €
des eaux de nettoyage et à leur impact sur le milieu aquatique. Lors			CPIE 1 640 €
de cette animation, pour les filières type BAC PRO, un essai à la			
fluorine pourra être réalisé et les grilles seront taguées avec « ici			
commence la rivière ». Pour les étudiants de la CCI un partenariat			
pourrait être crée sur une année en lien avec le programme de			
sensibilisation communication sur Sébazac-Concourès (action			
VALORISATION-3)			
SENSIBILI-4 : Organiser des évènements techniques	SMBV2A/	1 650 €	AEAG 1 273 €
Ces ½ journées s'articuleront autour de temps de sensibilisation et	CCI / CMA		SMBV2A 212
d'apports techniques sur méthodes innovantes. En 2023 2 ½			€
journées seront organisées, en amont du lancement officiel des			CCI et CMA
diagnostics environnementaux, 1 à destination des activités de la «			83 € chacun
mécanique » et 1 pour les professionnels de « l'agroalimentaire ». En amont de la journée les fabricants seront sollicités pour			
En amont de la journée les fabricants seront sonicites pour			

présenter leurs produits ou solutions techniques, les autres partenaires financiers seront contactés (CARSAT,), les professionnels seront invités. Les professionnels situés dans les zones à enjeux seront informés par voie postale et par un contact direct de la CCI, CMA, de Rodez Agglo ou du SMBVZA. Les autres professionnels seront conviés via une invitation mail. SENSIBILI-5 : Créer une boite à outils pour partager (mise en commun et diffusion de conseils pratiques) L'objectif est de diffuser une plaquette d'information sur les actions engagées et les aides mobilisables pour les professionnels. Cette lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacté des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin versant Aveyron Amont,			I	1
professionnels seront invités. Les professionnels situés dans les zones à enjeux seront informés par voie postale et par un contact direct de la CCI, CMA, de Rodez Agglo ou du SMBV2A. Les autres professionnels seront conviés via une invitation mail. SENSIBILI-5 : Créer une boite à outils pour partager (mise en commun et diffusion de conseils pratiques) L'objectif est de diffuser une plaquette d'information sur les actions engagées et les aides mobilisables pour les professionnels. Cette lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sebazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication que conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin				
rones à enjeux seront informés par voie postale et par un contact direct de la CCI, CMA, de Rodez Agglo ou du SMBV2A. Les autres professionnels seront conviés via une invitation mail. SENSIBILI-5 : Créer une boite à outils pour partager (mise en commun et diffusion de conseils pratiques) L'objectif est de diffuser une plaquette d'information sur les actions engagées et les aides mobilisables pour les professionnels. Cette lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication qrand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin				
direct de la CCI, CMA, de Rodez Agglo ou du SMBV2A. Les autres professionnels seront conviés via une invitation mail. SENSIBILI-5: Créer une boite à outils pour partager (mise en commun et diffusion de conseils pratiques) L'objectif est de diffuser une plaquette d'information sur les actions engagées et les aides mobilisables pour les professionnels. Cette lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	professionnels seront invités. Les professionnels situés dans les			
SENSIBILI-5: Créer une boite à outils pour partager (mise en commun et diffusion de conseils pratiques) L'objectif est de diffuser une plaquette d'information sur les actions engagées et les aides mobilisables pour les professionnels. Cette lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	zones à enjeux seront informés par voie postale et par un contact			
SENSIBILI-5 : Créer une boite à outils pour partager (mise en commun et diffusion de conseils pratiques) L'objectif est de diffuser une plaquette d'information sur les actions engagées et les aides mobilisables pour les professionnels. Cette lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	direct de la CCI, CMA, de Rodez Agglo ou du SMBV2A. Les autres			
CCI / CMA L'objectif est de diffuser une plaquette d'information sur les actions engagées et les aides mobilisables pour les professionnels. Cette lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	professionnels seront conviés via une invitation mail.			
L'objectif est de diffuser une plaquette d'information sur les actions engagées et les aides mobilisables pour les professionnels. Cette lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	SENSIBILI-5 : Créer une boite à outils pour partager (mise en	SMBV2A/	2 400 €	AEAG 1 600 €
engagées et les aides mobilisables pour les professionnels. Cette lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	commun et diffusion de conseils pratiques)	CCI / CMA		SMBV2A 560
lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	L'objectif est de diffuser une plaquette d'information sur les actions			€
inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	engagées et les aides mobilisables pour les professionnels. Cette			CCI et CMA
Permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour			120 € chacun
exemples locaux. VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac- Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition			
VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac- Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des			
Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	exemples locaux.			
sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac- Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés	SMBV2A	6 000 €	AEAG 4 800 €
Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de			SMBV2A
particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-			1 200 €
prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	Concourès. La problématique des macrodéchets est			
Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié			
de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de			
communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas			
bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de			
journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le			
conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux,			
stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	journée de ramassage des déchets, animation à destination du			
grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	conseil municipal enfants et des actions périscolaires). Un			
le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication			
communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par			
public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de			
seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin	communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le			
	public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace,			
versant Aveyron Amont,	seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin			
	versant Aveyron Amont,			

LE COMITE SYNDICAL:

PROGRAMME ces actions pour les années 2023-2024, prévoit l'inscription de la dépense et des recettes correspondantes au budget 2023 du SMBV2A, AUTORISE Monsieur le Président à actualiser le plan de financement et à solliciter

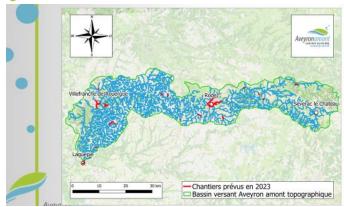
AUTORISE Monsieur le Président à actualiser le plan de financement et à solliciter des aides auprès des partenaires financiers,

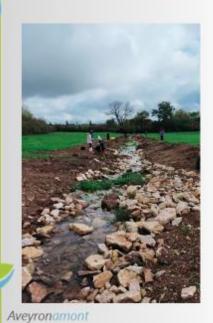
AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat associées.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce projet.

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Présentation du programme de travaux PPG GEMAPI 2023-2024





Chantiers de restauration

Serre, ruisseau d'Orbis, ruisseau de Lenne (Saint Martin de Lenne)

Mayroux (Laissac)

Roquemissou (Montrozier)

Briane (Flavin/Sainte Radegonde)

Zone humide de Nobin de Gros (Rodez)

Auterne (Rodez)

Trégou (Luc La Primaube)

Maresque (Moyrazès)

Ruisseau de Cassan (Le Bas Ségala)

Ruisseaux de Bourdouyre et Merdarie (Saint Rémy)

Mise en défens/ abreuvement



ZEC Pompage solaire (La Loubière/

Montrozier)

Briane (Flavin/Sainte Radegonde) Sérène (Bas Ségala/ La Fouillade)

Espace rural

Baignade

Ru du Soulié (Mayran)

Aveyron (Belcastel) Combenegre

(Morlhon/Villefranche)

Ru de Fage (Saint André de Najac)

Aveyronamont

Autres chantiers

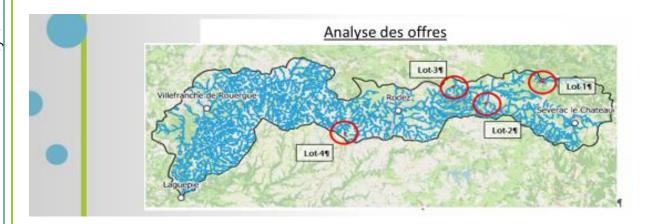


Entretien du piège à embâcles du Lugagnac (Bertholène)

Action traversée urbaine (Agglomération Ruthénoise et Villefranchoise)

Ripisylve : Pt Bousquet (Colombiès/Mayran), Pt des Phalips (Bas Ségala/Maleville)

Espèces invasives



DELIBERATION N°2023-10 MAPPG-5, TRANCHE DE TRAVAUX PPG 2022 et 2023

VU l'article L. 211-7 du Code de l'environnement habilitant les collectivités territoriales et leurs groupements à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général visant à l'aménagement et la gestion de l'eau en cas d'une carence généralisée ou de mesures inadaptées de la part de propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux

VU les articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural nécessitant de recourir à une procédure de déclaration d'intérêt général afin d'engager des fonds publics sur des propriétés privées

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 12-202-09-28-00001 du 28 septembre portant déclaration d'intérêt général et déclaration loi sur l'eau, du PPG 2022-2032 GEMAPI du bassin Aveyron Amont

VU la délibération 2022-9-PPG « MAPPG-5, TRANCHE DE TRAVAUX PPG 2022 et 2023 » actant la tranche de travaux et son inscription au budget 2022,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

Monsieur le président rappelle que le SMBV2A exerce pour le compte de ses adhérents la compétence GEMAPI. Les travaux associés font l'objet d'une programmation pluriannuelle PPG GEMAPI. À ce titre, il convient d'engager la tranche 2022 et 2023 de travaux

Le montant total prévisionnel est de 1 047 265 € TTC. L'autofinancement prévisionnel du SMBV2A via les EPCI-FP est de 281 269 €, dont 19 041 € d'imprévus. Les travaux peuvent être répartis en 4 catégories :

237 961 € pour les interventions en régie de l'équipe d'agents rivière, mise à disposition par Rodez Agglomération et la CCQRGA.

714 099 € pour les interventions confiées à des entreprises ou pour des fournitures de matériel

95 205 € pour les imprévus

Ces travaux ont été présentés pour avis et validation aux adhérents du SMBV2A.

Le plan de financement correspondant à ce projet est :

Toutes les actions (hors travaux relevant du PDRR)	
Partenaire financier	% financement
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%
Conseil Régional Occitanie	20%
Conseil Départemental de l'Aveyron	10%
Autofinancement	20%

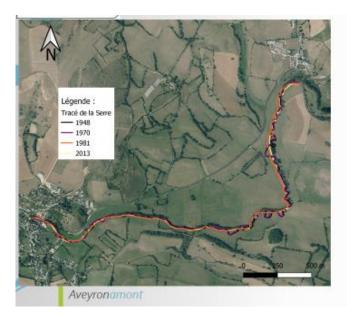
Actions réaliser des aménagements pour le bétail à proximité de cours d'eau (hors travaux relevant du PDRR)	
Partenaire financier	% financement
PDRR	80%
Autofinancement	20%

LE COMITE SYNDICAL:

- PROGRAMME cette tranche de travaux pour l'année 2023, prévoit l'inscription de la dépense correspondante au budget 2023 du SMBV2A,
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises pour les actions de ce projet le nécessitant, et d'autoriser le président à signer les éventuels marchés qui en découlent,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande entre la Commune St martin de Lenne et le SMBV2A, concernant la maîtrise d'œuvre et les travaux envisagés sur Le Lenne à Saint Martin de Lenne :
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté par le Président, sollicite les aides correspondantes auprès des partenaires financiers, et au besoin d'actualise le plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce projet.

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Suivi des travaux de diversification des écoulements de la Serre



<u>Historique de la Serre –</u> Remembrement des années 70

- Disparition du lit historique de la Serre et création d'un nouveau lit
- Nouveau lit créé dans la marne (substrat non biogène)
- Puissance spécifique : faible (incapacité de s'autorégénérer)
- Combinaison de ces 3 éléments justifie l'intervention humaine



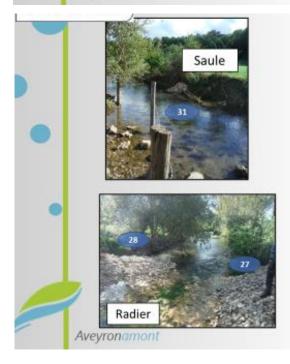
Diversification des écoulements du lit de la Serre

- 2002 : études de la FDAAPPMA sur la température de l'eau -> sélection des secteurs favorables
- 2011 : étude de l'hydromorphologie du lit de la Serre (Jourdan 2011) -> Dimensionnement des aménagements
- 2013 : travaux sur environ 650 m





- 2014 à 2021 : divers suivis scientifiques
- photographies des aménagements de 2014 à 2021,
- pêche électrique en 2017, 2018 et 2019
- ...



- ✓ Techniques minérales → Réussite mais réalisations « usées » par le temps
- X Techniques végétales → Faible réussite
- ✓ Mise en défens des berges → A permis le développement d'une ripisylve plus dense
- X Manque d'habitats pour la reproduction de la truite et de caches pour les géniteurs
- → Réussite + quelques améliorations à prévoir
- → Retour d'expérience pour les futurs chantiers

DELIBERATION N°2023-11 MISSIONS TARN AVEYRON : SIG et EAU-URBANISME

VU la délibération n°2019-11 autorisant le Président à engager une réflexion sur un partenariat Tarn Aveyron pour la gestion des données informatiques

VU la délibération n°2019 – 29 de création d'un service partagé de SIG à l'échelle Tarn Aveyron

VU la délibération n°2020-21 de création de l'association du bassin Tarn Aveyron

VU la délibération n°2021-10 d'adhésion au service administration des données sur l'eau – SIG

VU les statuts de l'association du bassin versant Tarn Aveyron

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU les actions du contrat de rivière Aveyron Amont et le projet d'avenant en cours de validation par les partenaires

Monsieur le Président rappelle que l'association de bassin versant Tarn Aveyron a été créée le mars 2021 avec 9 syndicats de bassins. Elle héberge depuis le 1er janvier 2022 un service SIG composé de 2 personnes pour lequel 7 syndicats de bassin adhèrent à la carte. Le SMBV2A par délibération n°2021-10 avait adhéré à ce service pour l'année 2022.

Le Président propose de signer la convention de partenariat pour la SIG. La cotisation pour 2023 est estimée à 6 600 €, elle sera réajustée en fin d'année au regard des subventions obtenues.

Monsieur le Président rappelle que de plus en plus de collectivités souhaitent intégrer les enjeux eau et trame bleu dans leurs documents d'urbanismes (PLU, PLUi, SCOT, ...). Les agents du syndicat apportent au coup par coup, en fonction de leur plan de charges, des informations et appuis aux collectivités demandeuses. Le syndicat a besoin de :

- valoriser les données produites en interne ou collectées, structurer ces informations et les mettre en commun avec nos syndicats de bassins voisins à cheval sur les même collectivités
- sensibiliser à la prise en compte du domaine de l'eau dans les documents d'urbanisme
- avoir une expertise dédiée pour intégrer de manière pragmatique et opérationnelle les enjeux eau dans les documents d'urbanisme
- proposer un appui ou des formations sur la désimperméabilisation ou la gestion alternative des eaux pluviales, tant auprès des élus que des services urbanismes et des instructeurs de permis

Une mission Eau Urbanisme existe déjà sur 4 structures du bassin Tarn Amont. Elle a donné pleinement satisfaction aux collectivités qui ont pu en bénéficier. Des collectivités du bassin versant Aveyron Amont ont aussi fait part de leur souhait d'accéder à cette mission. L'association de bassin versant Tarn Aveyron s'est réunie le 7 mars 2023 en assemblée générale à Albi. Il a été proposé de créer mission "eau et urbanisme" à la carte.

Le Président propose de signer la convention de partenariat pour la mission Eau Urbanisme pour 2 ans. La cotisation pour 2023 et 2024 est estimée à 5000 €, elle sera réajustée en fin d'année au regard des subventions obtenues.

LE COMITE SYNDICAL:

AUTORISE le Président à signer la convention du service mutualisé SIG;

AUTORISE le Président à signer la convention 2022-2023 du service mutualisé Eau Urbanisme ;

PROPOSE D'INSCRIRE la cotisation d'autofinancement au budget 2023

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

6. Proposition d'activité pour 2023 : Rappel des principales orientations du DOB, Actions bassin versant, Répartition GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI, Adoption du budget 2023

Rappel des principales orientations du DOB

Fonctionnement:

- Objectif de maitrise des charges courantes de fonctionnement
- Objectif décliner les actions du contrat de rivière Aveyron amont
- Objectif d'optimisation des co-financements
- Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2018, de 190 000 €
 d'autofinancement des charges courantes de fonctionnement et des actions du contrat de rivière, autrement appelées « actions de bassin versant »

Investissement:

- Objectif de poursuivre les opérations en cours inscrites dans le PPG
- Objectif maitriser les coûts d'investissements en acquisition de logiciels informatiques : renouvellement de matériel si besoin
- Objectif d'optimisation des cofinancements dans la limite légale de 80%
- Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2022, d'autofinancement du PPG 2022-2026 auprès des adhérents. En 2023 ce montant est de 148 914 €. Cette tranche de travaux a été définie de bassin versant, par la délibération 2022-17 FI.

Aveyronamont

DÉLIBÉRATION N° 2023-12 DESIGNATION DES ACTIONS DE BASSIN VERSANT 2023

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) », **VU** les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

Monsieur le Président rappelle qu'afin d'assurer une solidarité financière à l'échelle du bassin versant (amont-aval et urbain-rural) le comité syndical peut définir les actions de bassin versant.

Conformément aux statuts dudit syndicat les contributions des adhérents aux actions de bassin versant sont réparties entre tous les adhérents selon les deux critères pondérés suivants : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.

M. le Président propose d'inscrire les opérations suivantes en actions de bassin versant pour 2023 :

ANIM-1: Animation du contrat de rivière

ANIM-2: Animation du volet espace rural

ANIM-3: Animation des programmes milieux aquatiques

ANIM-6: Animation du volet prévention des inondations

MAPPG-5: Réaliser les travaux prévus du PPG GEMAPI année 2023

MAPPG-5: Chantiers Notre Dame suivi du chantier cadre SFN

AGRI-3 : Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau, bassins de l'Olip et de la Briane

AGRI-6: Diagnostics haies/bocages

AGRI-7: Animer le dispositif MAEC Mesures agroenvironnementales et Climatiques

AGRI-9: Implanter des haies

AGRI-10 : Formation sur les sols et la lutte contre l'érosion avec ciblage auprès des exploitants de l'Olip et de la Briane

AGRI-11: Améliorer la connaissance sur le pâturage en zones humides en vue de créer des références sanitaires et productives (lien avec action APPZEC-4)

AGRI-13 : Diagnostics de plans d'eau dur le bassin des Serènes et de la Braine

AGRI-15: Accompagner les exploitants volontaires sur des bilans "Cap'Agronomie"

AGRI-16: Réaliser une expérimentation sur les couverts végétaux

AGRI-19 : Réaliser une action « test » de gestion optimisée des plans d'eau sur le bassin du Cassurex

AGRI-20: Optimisation foncière, préservation et gestion des zones humides du bassin des Serènes – APP ZH de l'entente sur l'eau

FORET-2 : Réalisation de diagnostics forestiers environnementaux

FORET-3: Sensibiliser la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques

RESS-7: Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des exploitations au changement climatique (avec ciblage sur irrigants ou porteurs de projets d'irrigation)

APPZEC-3: Suivre l'évolution des travaux de diversification des écoulements sur Nostre Seigne

APPZEC-4: Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque sur Nostre Seigne

APPZEC-4: Animation Nostre Seigne Lanta avec le Lycée agricole La Roque sur Nostre Seigne

SUIVI-2 : Réseau de suivi de la qualité SMBV2A, Appréhender l'incidence des actions mises en oeuvre sur la reconquête du bon état

IND&ART-2: Diagnostics environnementaux dans les établissements ciblés par le diagnostic global

CONTINUITE-1: Élaboration d'un guide de bonnes pratiques getsion des seuils

CONTINUITE-2 : Diagnostic et appui aux propriétaires en vue d'une gestion optimisée des seuils

ANIM-5: Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant

VALORISATION-1: Création d'un itinéraire de découverte des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron

VALORISATION-3: Création d'outils de communication diversifiés

SENSIBILI-1: Mon école mon cours d'eau

SENSIBILI-3: Expérimentation avec les lycées professionnels

SENSIBILI-4: Organisation d'événements techniques

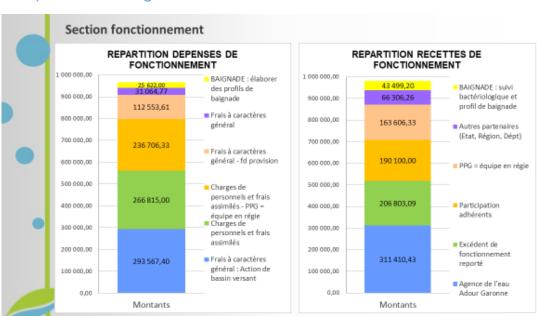
SENSIBILI-5: « boîte à outils pour partager »

GOUV-7 : Intégrer la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité dans les marchés publics

LE COMITE SYNDICAL DECIDE : d'inscrire les opérations citées ci-dessus en tant qu'actions de bassin versant

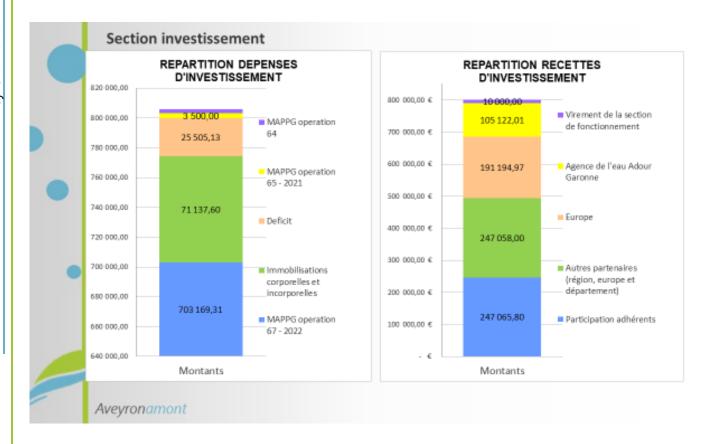
(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Adoption du budget 2023



Equipe réorganisée : cout réel et autofinancement réel du personnel SMBV2A

	"organisation" 2022	2023
Comparaison Cout et Autofinancement Masse Salariale SMBV2A entre l'organisation 2022 et celle de 2023, au regard des bases salaires 2023	1 ETP Contrat; 1ETP Agri; 1,8 ETP Technicien Riviere; 0, 23 ETP Secretariat	1 ETP Contrat; 1ETP Inondation; 0,8 ETP Agri; 1 ETP Technicien Riviere; 1 ETP Secretariat
Evolution Masse Salariale SMBV2A	196 456,10	223 833,45
Subventions (poste + forfait 20% frais structure)	153 882,51	185 737,58
Evolution Autofinancement Masse Salariale	42 573,59	38 095,87



DELIBERATION N°2023-13 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SMBV2A

VU les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget primitif

VU la délibération n°2017-FI-3 portant sur la nomenclature comptable du syndicat M14, supérieure ou égale à 3 500 habitants et inférieure à 10 000 habitants avec vote par nature et présentation fonctionnelle abrégée,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors du conseil syndical du 04 novembre 2022,

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a permis aux élus de définir les grandes orientations du budget 2023, notamment l'enjeu de maîtriser les charges de fonctionnement et d'assurer la déclinaison des programmes pluriannuels en cours.

La présentation complète est réalisée en séance et un exemplaire est mis à disposition pour consultation.

M. le Président propose au Conseil Syndical le projet de budget 2023 du SMBV2A. Le budget s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	981 825,31 €	806 456,68 €
RECETTES	981 825,31 €	806 456,68 €

LE COMITE SYNDICAL:

- ADOPTE le budget primitif 2023 du SMBV2A conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération,
- APPROUVE que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et opérations d'équipements pour la section d'investissement.

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

DELIBERATION N°2023-14 VOTE DES APPELS À COTISATIONS 2023 DU SMBV2A

VU les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A, et notamment son article 17,

VU l'article L. 211-7 du Code de l'environnement habilitant les collectivités territoriales et leurs groupements à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général visant à l'aménagement et la gestion de l'eau en cas d'une carence généralisée ou à des mesures inadaptées de la part de propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux

VU les articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural nécessitant de recourir à une procédure de déclaration d'intérêt général afin d'engager des fonds publics sur des propriétés privées

Monsieur le Président rappelle que le SMBV2A n'a pas de fiscalité propre. Le SMBV2A appelle auprès de ces membres les montants de participation nécessaires à l'équilibre de son budget et à l'exercice de ses compétences. Les EPCI-FP adhérentes sont libres soit de financer cette contribution via leur budget général soit d'adopter un produit de taxe GEMAPI qui leur permettra de financer cette participation budgétaire.

Monsieur le Président propose l'appel à cotisation suivant :

La participation concernant les actions GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI (fonctionnement). Les actions sont définies de bassin versant par la délibération 2023-12. Pour rappel pendant les 5 années du contrat de rivière l'autofinancement du SMBV2A est estimé à 950 000 €. Il est proposé de le lisser annuellement via une enveloppe financière de 190 000 €. Comme convenu dans les statuts du syndicat, article 17.a, cette somme est repartie sur la base des deux critères pondérés : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant. La participation concernant les études et travaux PPG GEMAPI (investissement). Les actions

La participation concernant les études et travaux PPG GEMAPI (investissement). Les actions sont définies de bassin versant par la délibération 2022-17et 2023-12.

Pour rappel pendant les premières 5 années du PPG 2022-2032 l'autofinancement du SMBV2A est estimé à 673 723.19 €. Il a été validé par chaque EPCI-FP adhérent au SMBV2A une enveloppe d'autofinancement annuelle, défini selon l'article 17.a des statuts du syndicat. En 2023 l'enveloppe financière est de 148 913.63 €

nont		APPEL A COTIS	ATION SMBV	2A 2022 - vers	sion 18032022		
Aveyronamont		Concernant ACTIONS DE BA DEFINIES PAR DE CON GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2023	les actions ssin versant LIBERATION DU SEIL COMP GEMAPI - COTISATION	A reporterde 2022 et demmande de v	à 2023 (plantations versements d'aides ours) GEMAPI - PPG 2021 - hors abreuvements	GEMAPI - PPG 2023	TOTAL
Aubrac Lo	t Causses Tarn	8,62 €	5,07 €	- €	- €	10,75 €	24,44 €
Aveyron	Bas Segala Viaur	6 220,70 €	3 653,43 €	- €	- €	7 756,26 €	17 630,39 €
Comtal Lo	t Truyere	3 938,38 €	2 313,01 €	1 773,59 €	3 630,00 €	4 883,26 €	16 538,24 €
Conques	Marcillac	760,27 €	446,50 €	- €	- €	944,84 €	2 151,61 €
Des Caus	ses A L Aubrac	19 000,80 €	11 159,20 €	9 672,66 €	9 132,73 €	23 612,87 €	72 578,26 €
Ouest Av	eyron	25 598,44 €	15 034,01 €	4 441,00 €	2 032,50 €	31 848,62 €	78 954,57 €
Levezou l	areloup	48,82 €	28,67 €	- €	- €	60,79 €	138,28 €
Muse et l	aspes	3,12 €	1,84 €	- €	- €	3,92 €	8,88 €
Pays de S	alars	3 650,13 €	2 143,73 €	- €	3 203,67 €	4 519,13 €	13 516,66 €
Pays Rign	acois	6 593,90 €	3 872,61 €	- €	480,00 €	8 178,86 €	19 125,37 €
Pays Sega	li	6 614,26 €	3 884,56 €	- €	- €	8 227,86 €	18 726,68 €
Plateau d	e Montbazens	3 593,41 €		292,91 €	- €	4 472,72 €	8 359,04 €
Brando	nnet		341,28 €				341,28 €
Compo	ibat		450,56 €				450,56 €
Drulhe							0,00 €
Lanuéjo	uls		495,07 €				495,07 €
Priveza	¢		335,59 €				335,59 €
Rousse	nnac		397,99 €				397,99 €
Vaureil	les						0,00€
Quercy R	uergue Gorges de l Aveyı	1 029,60 €	604,69 €			1 280,59 €	2 914,88 €
Rodez Ag	glomération	42 639,55 €	25 042,28 €	- €	à definir	53 113,16 €	120 794,99 €
TOTAL		119 700,01 €	70 210,09 €	16 180,16 €	18 478,90 €	148 913,63 €	373 482,78 €

LE COMITE SYNDICAL : ADOPTE les appels à cotisation présentées ci-dessus (42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

7. Informations diverses

Animation Natura 2000



<u>Au 01/01/2023</u> → décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 aux Régions en tant que cheffes de file en matière de biodiversité et autorités de gestion des fonds européens

Sites avec animation collectivités locales

- animation et actions en cours

Sites sans animation collectivités locales

- sites orphelins « Etang du Ségala » « Vallée de l'Aveyron »
- pas d'animation et actions en 2023

Natura 2000

	Actions	Subventions
	Animation du site (appui aux collectivités, accompagner les porteurs de projets, recherche et mobilisation de financement)	100%
	Sensibilisation (conception panneaux, plaquettes, animation)	100 %
	Suivis Scientifiques	100%
,	Contrat (NI NI, MAEC,)	100 % à 80%

Aveyronamont

Implication SMBV2A

Objectif : continuer les actions sur le terrain + être force de proposition

Proposition:

- Candidater à la gestion du site + Confier l'animation à un prestataire local
- → Subvention à 100%

Pour le site Vallée de l'Aveyron candidater avec l'Aveyron Aval

Aveyronamont

Autoriser le Président

Autorisation d'accueillir des stagiaires de l'enseignement

DELIBERATION N°2023-15 SIGNATURE CONVENTIONS DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement à l'amélioration du statut des stagiaires

Vu le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Les élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification

L'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 apportent plusieurs changements au cadre juridique des stages.

Le Président rappelle les conditions d'accueil et de gratification des élèves ou étudiants effectuant un stage au sein de la collectivité selon les modalités définies par ces textes. Sont concernés les stages effectués à titre obligatoire ou optionnel, par des élèves ou étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement dispensant une formation diplômante ou certifiante. Ces stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire, et ne peuvent avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de la collectivité.

Il est nécessaire d'établir une convention de stage tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité dont les mentions obligatoires sont déterminées par décret (D.124- 4 du Code de l'éducation). Cette convention précisera notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, remboursements de frais, restauration...), les modalités d'évaluation du stage, les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter et notamment dans le cadre des congés et autorisations d'absence mentionnés à l'article L.124-13 du Code de l'éducation. Le stagiaire bénéficiera d'une gratification dès lors que la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. La durée du stage s'apprécie en tenant compte du nombre de jours de présence effective au cours de la période de stage. Le nouvel article D.124-6 du Code de l'éducation précise pour cela que chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois. Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'une gratification obligatoire, le stagiaire doit être présent dans la collectivité plus de 44 jours ou plus de 308 heures, consécutifs ou non. Le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. La gratification est due au stagiaire à compter du 1er jour du 1er mois de stage.

LE COMITE SYNDICAL:

- Décide de fixer le cadre d'accueil des stagiaires conformément à la réglementation en vigueur
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Accroissement temporaire d'activité

DELIBERATION N°2023-16
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE
A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique

Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois à temps complet et à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le ménage des locaux du SMBV2A et la fonction de technicien rivière

LE COMITE SYNDICAL:

Décide La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois. Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service d'une heure.

Décide La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de technicien pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois. Cet agent assurera des fonctions de technicien rivière, à temps complet, en remplacement d'une mise à disposition actuellement en arrêt maladie

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

(42 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Questions diverses

M. SAHUQUET Jean-Marc, élu de la communauté de communes Causses Aubrac, demande quels seront les impacts sur la rivière Aveyron des travaux de réfection de la ligne SNCF à Sévérac-d'Aveyron.

SNCF réseau a associé le SMBV2A aux études environnementales. Le SMBV2A a transmis des données à la SNCF et à son bureau d'étude. Les principaux impacts seraient sur les écoulements et l'étalement des eaux de crues : reprise d'ouvrages hydrauliques, remblais en zones d'expansion de crues. Certains secteurs sont couverts par un PPRI mais une vigilance doit également être portée sur les territoires sans PPRI.

M. BERNIE Christophe, élu de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac, précise que la modification du passage à niveau de Bertholène est envisagée. Une étude est en cours, par la SNCF.

M. RAUNA Alain, élu de Rodez Agglomération, demande qu'en est-il de la participation du SMBV2A au comité sécheresse de l'Aveyron ? le Président, M. Artus Michel précise que le SMBV2A n'a pas été convié en 2022 à ce comité mais le sera sans doute en 2023.

Le Président lève la séance à 17h00